

Ris-Orangis, le 25 juin 2025

A l'attention des agents et agentes de la collectivité

Objet : Augmentation de la participation de la Ville à la cotisation de votre mutuelle santé Harmonie

Nos références :
SRH/EP

Affaire suivie par :
Service Ressources
Humaines
rh@ville-ris-orangis.fr
Tél. : 01 69 02 52 32

Chères agentes, chers agents,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue des discussions avec les représentants du personnel lors de la dernière instance paritaire, la Ville a décidé d'augmenter sa participation à la cotisation de votre mutuelle santé Harmonie.

Cette mesure, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026, témoigne de notre volonté constante de renforcer la politique de protection sociale à destination de l'ensemble de nos agents. Elle s'inscrit dans un contexte où la santé des agents est une priorité majeure pour notre collectivité.

Le niveau de participation est fixé comme suit :

Pour les agents de catégorie A :	15 € mensuels au lieu de 8 €
Pour les agents de catégorie B :	20 € mensuels au lieu de 13 €
Pour les agents de catégorie C :	25 € mensuels au lieu de 18 €
Pour toutes les catégories socio-professionnelles :	+ 2 € par enfant de 0 à 16 ans

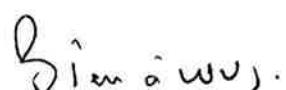
Je reste attaché à mon engagement en faveur de l'inclusion des familles monoparentales.

Je rappelle que tout en conservant la cotisation de base, la participation par enfant est passée de 2 € à 10 € au sein des familles monoparentales.

Vous serez informé-e-s très prochainement des modalités pratiques de cette évolution par le Service Ressources Humaines

Je vous remercie pour votre implication quotidienne au service de notre commune et vous assure de l'attention que je porte, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à vos conditions de travail et à votre bien-être.

Bien cordialement,



Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

